



Renonciation a leg + indemnité + "violation"

Par **eboucher72**, le 13/05/2012 à 09:05

Bonjour,

Mon père est décédé fin février.

Il a écrit un testament pour léguer un droit d'usage et d'habitation a son amie

Cette dernière, veut bien renoncer à ce legs pour me laisser pleinement profiter et faire ce que je veux de ce bien immobilier.

Mais cela en échange d'une somme d'argent.

J'ai appris ce choix dans un courrier envoyé par mon notaire

A t elle le droit de refuser ce legs en échange d'une compensation financière ?

Mon père vivait dans la maison de son amie, endroit ou il y a tous ses effets personnels. Son amie refuse maintenant de me laisser entrer chez elle et aussi de me redonner les affaires de mon père. Comment puis-je faire pour espérer pouvoir récupérer des souvenirs ?

Et dernier point, concernant le comportement de cette personne, après le décès et prise de connaissance du legs par testament, j'ai changé toutes les serrures du bien immobilier de mon père pour éviter qu'elle entre dedans pour faire disparaître des choses tant que la succession n'est pas réglée. Quelle surprise n'ai je pas eu la dernière fois que j'ai voulu entrer dans la maison, car une autre personne est passée derrière moi faire changer a nouveau toutes les serrures.

De ce fait, je ne peux plus entrer dans cette maison...

Quel est mon recours concernant ce point ?

Merci par avance a toutes personnes m'apportant des reponses